RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DANCE SKILLS ACADEMY - RESPECT • SÉCURITÉ • ENGAGEMENT • PASSION

01 L'ASSOCIATION

Dance Skills Academy est une école de danse associative. Son siège social est situé à la Maison de la Vie Associative Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix-en-Provence.

Le présent règlement fixe les règles de fonctionnement applicables aux adhérents, aux représentants légaux et aux personnes participant aux activités de l'association.

02 INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

L'association accueille les élèves à partir de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours. Les cours sont dispensés de septembre à fin juin, hors vacances scolaires de l'académie d'Aix-Marseille, sauf information contraire de l'association.

- L'inscription est validée après remise du dossier complet et règlement selon la formule choisie.
- **L'adhésion à l'association et l'assurance sont incluses dans les tarifs en vigueur.**
- Le choix des cours constitue un engagement pour la période choisie. Toute inscription est ferme et définitive.
- Le questionnaire de santé doit être complété selon les modalités indiquées sur la fiche d'inscription. Un certificat médical pourra être demandé lorsqu'il est requis.

IMPORTANT : sauf dispositions légales applicables ou décision exceptionnelle de l'association, les sommes dues au titre de l'inscription restent exigibles et ne sont pas remboursables en cas d'arrêt en cours de saison.

03 COTISATIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Le montant des cotisations est fixé périodiquement par l'association et tient compte du calendrier des cours et des vacances scolaires.

- Paiement accepté : carte bancaire, espèces ou chèque.
- Les facilités de paiement en 3 ou 5 fois sont réservées aux règlements par chèque. Tous les chèques correspondant à l'échéancier doivent être remis lors de l'inscription.
- Les chèques sont encaissés selon l'échéancier communiqué. Le nom de l'élève doit être indiqué au dos des chèques.
- En cas d'impayé ou de dossier incomplet, l'association pourra suspendre l'accès aux cours après information de l'adhérent ou de son représentant légal.

04 PRÉSENCE, PONCTUALITÉ ET PRISE EN CHARGE DES MINEURS

L'assiduité et la ponctualité sont nécessaires à la progression de l'élève et au bon fonctionnement du groupe.

- Les mineurs restent sous la responsabilité de leur représentant légal jusqu'à leur prise en charge effective par le professeur au début du cours.
- Dance Skills Academy ne peut être tenue responsable d'un élève laissé seul devant les locaux avant l'arrivée du professeur.
- À la fin du cours, les parents ou personnes autorisées doivent récupérer le mineur à l'heure prévue, sauf autorisation écrite de sortie seul.
- Les absences et retards répétés peuvent faire l'objet d'un échange avec l'élève ou son représentant légal.

05 DISCIPLINE, RESPECT ET COMPORTEMENT

Chaque adhérent s'engage à respecter les professeurs, les autres élèves, les bénévoles, les intervenants, les locaux et le matériel.

- Tout comportement violent, insultant, intimidant, discriminatoire, harcelant ou portant atteinte à la sécurité d'autrui est interdit.
- Les consignes du professeur, notamment en matière de placement, de tenue, d'échauffement et de sécurité, doivent être respectées.
- Les téléphones doivent rester silencieux pendant les cours et ne doivent pas perturber l'activité.
- Les effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, sauf faute qui lui serait imputable.
- Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux pourra donner lieu à une demande de réparation et/ou à une sanction.

06 HYGIÈNE, TENUE ET ACCÈS AUX STUDIOS

Une tenue adaptée à la discipline pratiquée est demandée. Les consignes particulières du professeur doivent être respectées.

- Les chaussures utilisées à l'extérieur ne sont pas autorisées dans les studios lorsque le cours exige des chaussures propres ou dédiées.
- Seule l'eau est autorisée dans les salles de danse, sauf autorisation exceptionnelle.
- Les locaux doivent être laissés propres et le matériel rangé après utilisation.

07 ORGANISATION DES COURS ET MODIFICATIONS

Les professeurs sont responsables de l'enseignement et de l'organisation pédagogique de leurs cours.

- L'association peut, lorsque cela est nécessaire, remplacer un professeur, modifier ponctuellement un horaire, un studio ou un intervenant, en informant les adhérents dans les meilleurs délais.
- Lorsqu'un cours est annulé par l'association, un rattrapage pourra être proposé lorsque les conditions le permettent. Il n'est pas garanti lorsque l'annulation résulte d'un cas de force majeure ou d'une impossibilité matérielle indépendante de l'association.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, sauf communication spécifique.

08 ACTIVITÉS, SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS

Dance Skills Academy peut organiser des stages, événements, compétitions, démonstrations et un gala de fin d'année.

- La participation au gala ou à certains projets peut nécessiter un engagement régulier aux répétitions, ainsi qu'une participation aux frais de costume ou d'organisation annoncée en amont.
- Les billets des spectacles et événements peuvent faire l'objet d'une tarification distincte destinée à couvrir les frais engagés (salle, technique, droits, décors, etc.).
- Les consignes spécifiques communiquées pour chaque événement font partie des règles à respecter.

09 URGENCE MÉDICALE ET SANTÉ

L'adhérent ou son représentant légal doit signaler toute information de santé utile à la sécurité de la pratique et toute prise de médicament pouvant nécessiter une vigilance particulière pendant le cours.

- En cas d'urgence, si le représentant légal ou la personne à contacter n'est pas joignable immédiatement, le professeur ou l'association peut appeler les services de secours et prendre les mesures de protection nécessaires.
- L'élève ne doit pas participer à un cours s'il présente un état de santé incompatible avec la pratique ou susceptible de mettre en danger sa sécurité ou celle des autres.

10 DROIT À L'IMAGE ET ENREGISTREMENTS

Les photos et vidéos réalisées par Dance Skills Academy peuvent être utilisées à des fins de communication uniquement selon l'autorisation donnée sur la fiche d'inscription ou tout autre support de consentement prévu à cet effet.

- Le refus d'autorisation d'utilisation de l'image n'empêche pas l'inscription aux cours.
- Les adhérents et accompagnants ne doivent pas filmer ou photographier un cours, un vestiaire ou un mineur identifiable sans autorisation préalable du professeur et des personnes concernées.
- Lors des spectacles publics, des prises de vues peuvent être réalisées dans les conditions annoncées pour l'événement.

11 PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées pour la gestion administrative, la sécurité, la communication liée aux cours et le fonctionnement de l'association.

- **Les coordonnées doivent être tenues à jour pendant toute la durée de l'inscription.**
- Les données ne doivent pas être utilisées par les adhérents à des fins commerciales ou étrangères à l'activité de Dance Skills Academy.
- Toute demande relative aux informations personnelles peut être adressée à l'association via ses coordonnées habituelles.

12 SANCTIONS ET EXCLUSION

Le professeur ou les responsables de l'association peuvent intervenir en cas de non-respect du présent règlement.

- Selon la gravité ou la répétition des faits : rappel à l'ordre, avertissement, exclusion temporaire ou exclusion définitive.
- Pour un mineur, le représentant légal est informé en cas de sanction importante.
- Une exclusion disciplinaire ne donne pas automatiquement droit au remboursement des sommes versées, sous réserve des dispositions légales applicables.

13 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à Dance Skills Academy implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur par l'adhérent et, s'il est mineur, par son représentant légal.

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT / RESPONSABLE LÉGAL

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Nom et prénom : _____

Date : ____ / ____ / _____ **Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**